

piété de ma mere, de me faire donner ce Sacrement, comme je me souviens de l'avoir rapporté plus haut, \* & de vous en avoir rendu grâces. Mais l'âge n'ayant fait qu'augmenter ma dépravation & ma folie, je me mocquois, ô mon Dieu, de ce remède que vous avez institué pour la guérison de nos ames.

Cependant vous n'avez pas permis que je sois mort en cet état, où je ne pouvois que mourir doublement. Si ce malheur fût arrivé, quelle playe auroit-il fait au cœur de ma mere? Elle n'en seroit jamais revenue: car il n'est pas possible d'exprimer jusques où alloit l'amour qu'elle avoit pour moi; & de combien les douleurs que lui faisoit ressentir l'envie qu'elle avoit de me procurer une naissance spirituelle, passaient celles qu'elle avoit ressenties en me mettant au monde.

17. Ainsi, je ne conçois pas qu'elle eût jamais pû se consoler, si sa tendresse eût été blessée par un endroit si sensible, & qu'elle m'eût vû mourir en cet état. Et que seroient devenues, ô mon Dieu, tant de prieres si vives & si continuelles? Auroit-il pû se faire que le Dieu de misericorde eût méprisé le cœur contrit & humilié d'une veuve chaste, temperante, appliquée à faire l'aumône, & à rendre toutes sortes de soumissions & de devoirs à vos fideles serviteurs; qui ne passoit aucun jour sans porter son offrande à votre Autel, & ne manquoit jamais le matin & le soir de se rendre à l'Eglise, & d'y employer le temps, non à des discours inutiles avec d'autres femmes de son âge; mais à écouter votre parole, & à vous offrir ses prieres? Auriez-vous pû, ô mon Dieu, mépriser les larmes de cette veuve si chrétienne, vous qui l'aviez faite ce qu'elle étoit? & lui auriez-vous refusé votre divin secours, après tant de prieres si ferventes, par lesquelles elle vous demandoit non de l'or ou de l'argent, ni aucun autre de ces sortes de biens qui sont sujets à perir, mais le sa-

\* Liv. 1.  
chap. 11.

Pf. 50. 19.

Piété de  
sainte  
Monique.